



Changement climatique, Actions de l'Etat dans les Hauts-de-France

Pourquoi agir?

Les effets du changement climatique

Fortes températures et sécheresse pendant l'été 2025

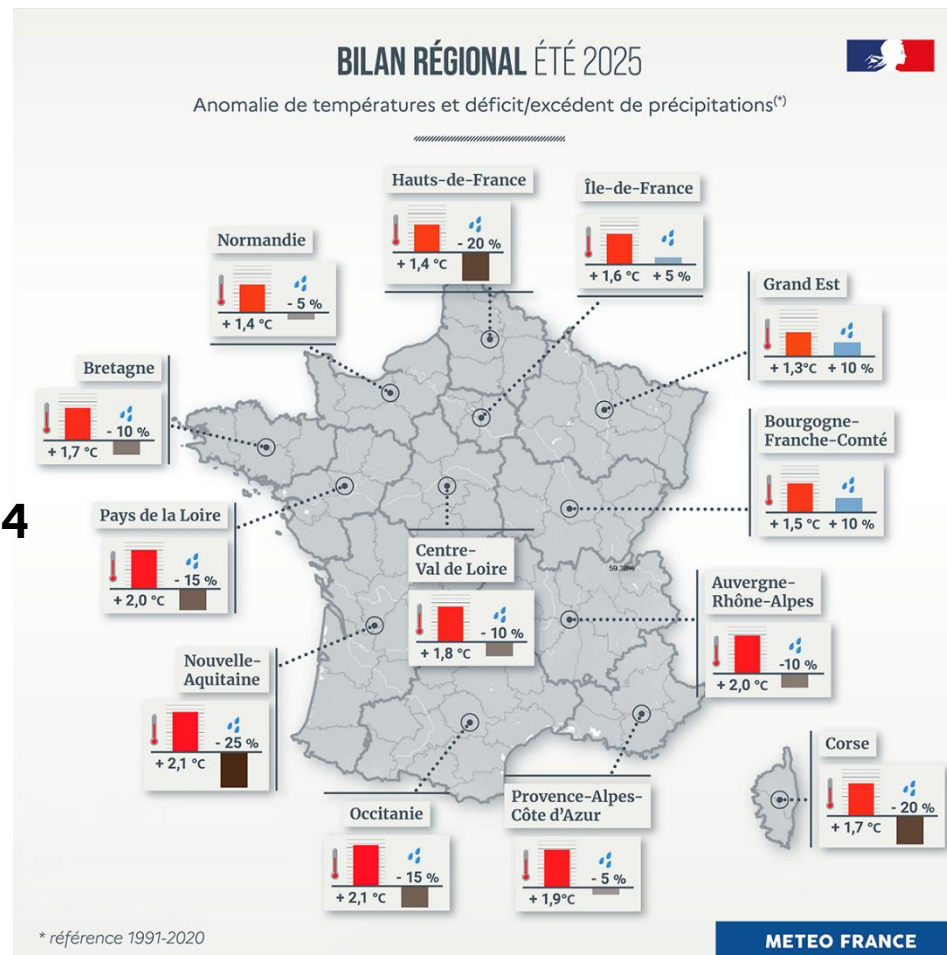
L'été 2025 en France hexagonale se situe au troisième rang des étés les plus chauds, derrière 2003 et 2022 (anomalie de $+1,9^{\circ}\text{C}$ à l'échelle nationale). Dans les Hauts-de-France, l'anomalie de températures atteint $+1,4^{\circ}\text{C}$ sur les Hauts-de-France;

Les sols sont restés plus secs que la normale sur l'ensemble du territoire métropolitain. La raison ? L'été 2025 a été peu pluvieux (-15% sur le pays). Les précipitations sont fortement déficitaires sur les Hauts-de-France (-20%).

Inondations très importantes pendant l'hiver 2023 / 2024

A compter de la mi-octobre 2023, la France a été balayée par une succession de systèmes pluvieux s'enchaînant quasiment en continu, entraînant progressivement des inondations et des débordements de cours d'eau, qui ont par endroits mis plusieurs mois à se résorber.

Entre le 15 octobre 2023 et le 5 janvier 2024, les Hauts-de-France ont connu 61 journées pluvieuses (contre 41 jours en moyenne) sur cette période de 83 jours.



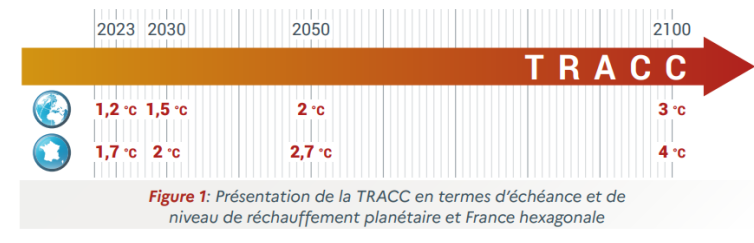
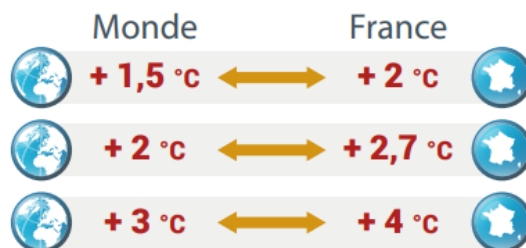
À quels impacts du changement climatique doit-on s'adapter ?

La « TRACC », le socle de la stratégie d'adaptation de la France au changement climatique

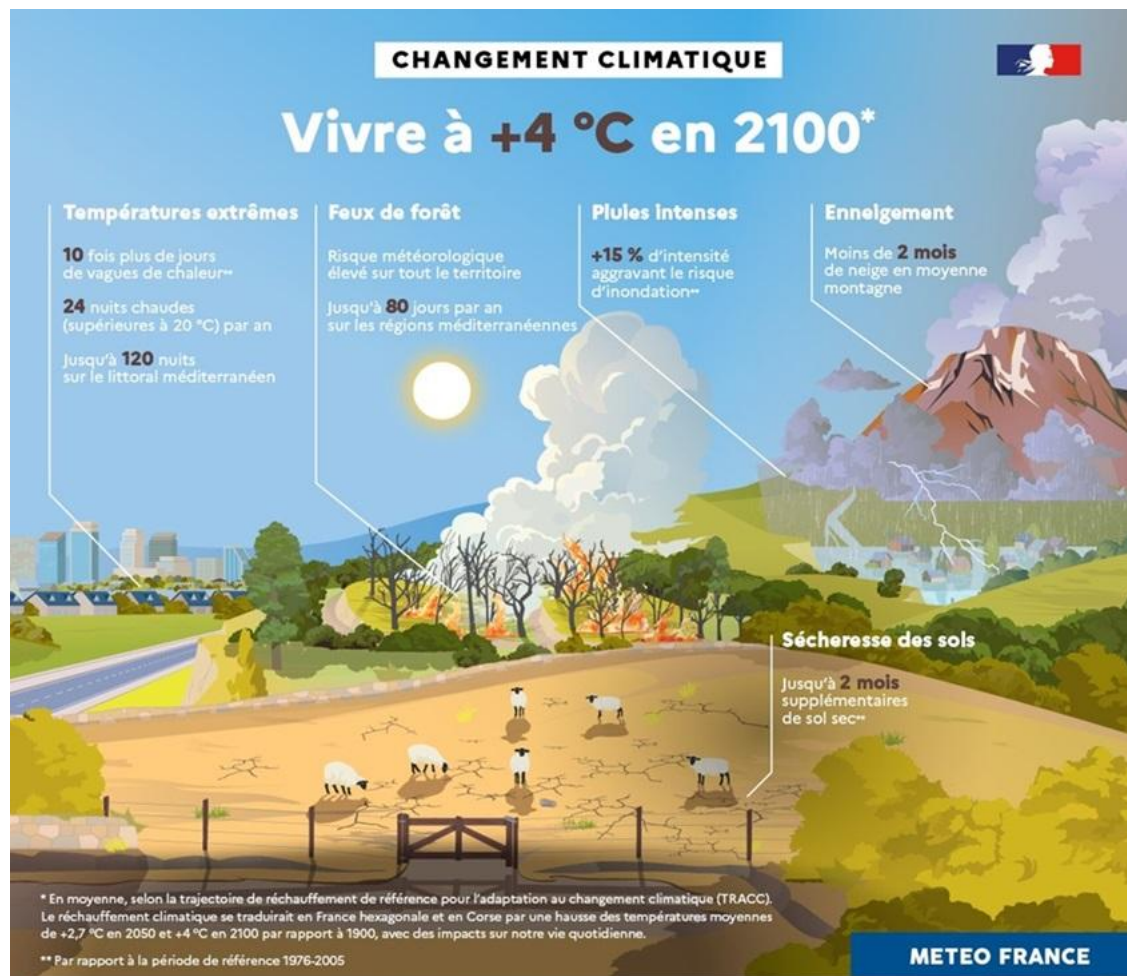
La Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) est une initiative du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Son objectif : fixer un cadre commun pour fonder les actions d'adaptation à mener partout en France par les acteurs publics et privés dans tous les secteurs d'activité et tous les territoires. Elle sert de socle à la définition des actions du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) qui vise à protéger les citoyens et adapter les territoires, l'économie et l'environnement aux conséquences du changement climatique.

Météo-France a participé à l'élaboration de la TRACC en apportant son expertise scientifique pour établir notamment les correspondances entre le réchauffement mondial et national, et mettre à disposition les données issues des simulations climatiques et indicateurs décrivant le climat de la France à +4 °C.



Quels seraient les principaux effets du changement climatique en France ?

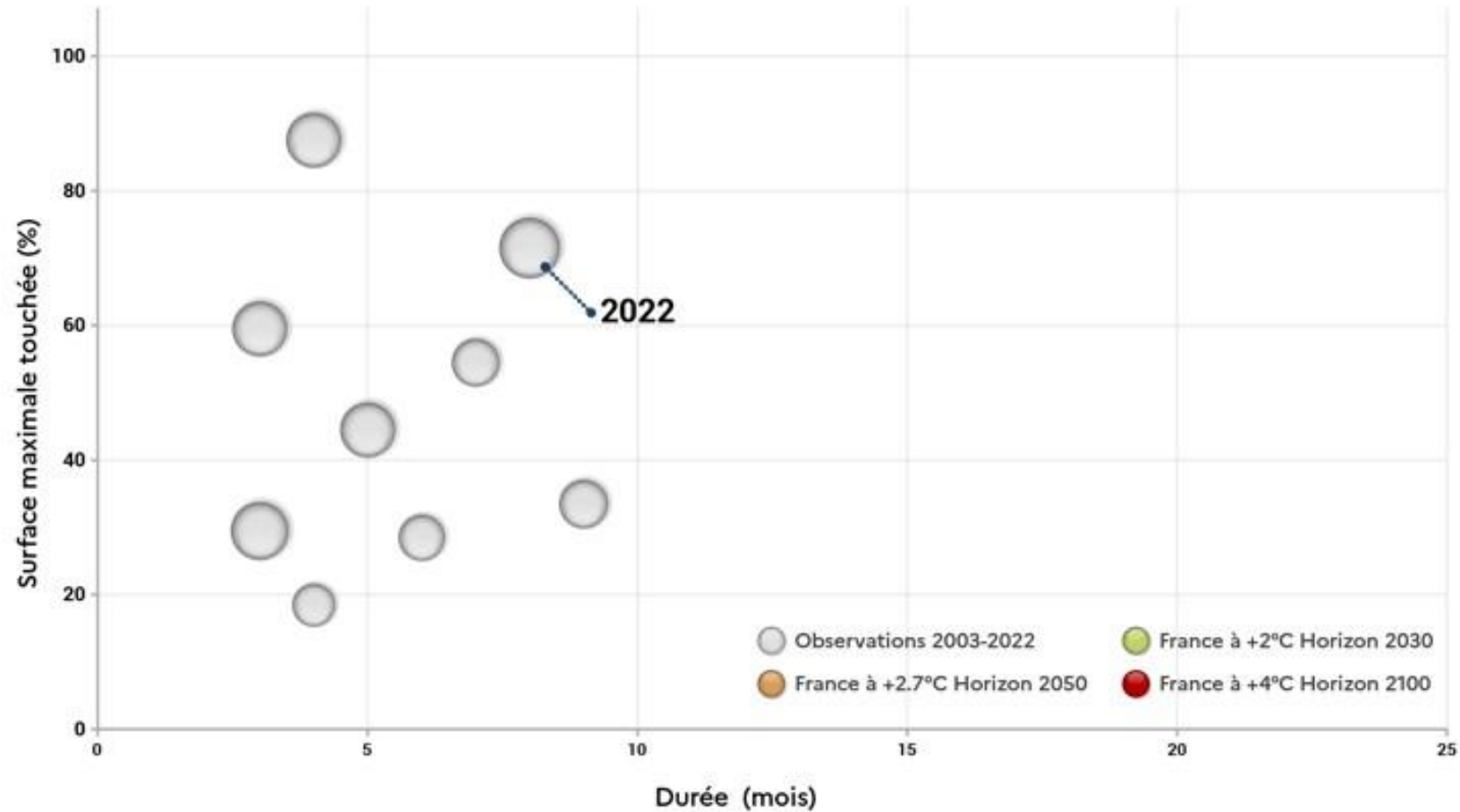


Et quels impacts dans les Hauts-de-France ?

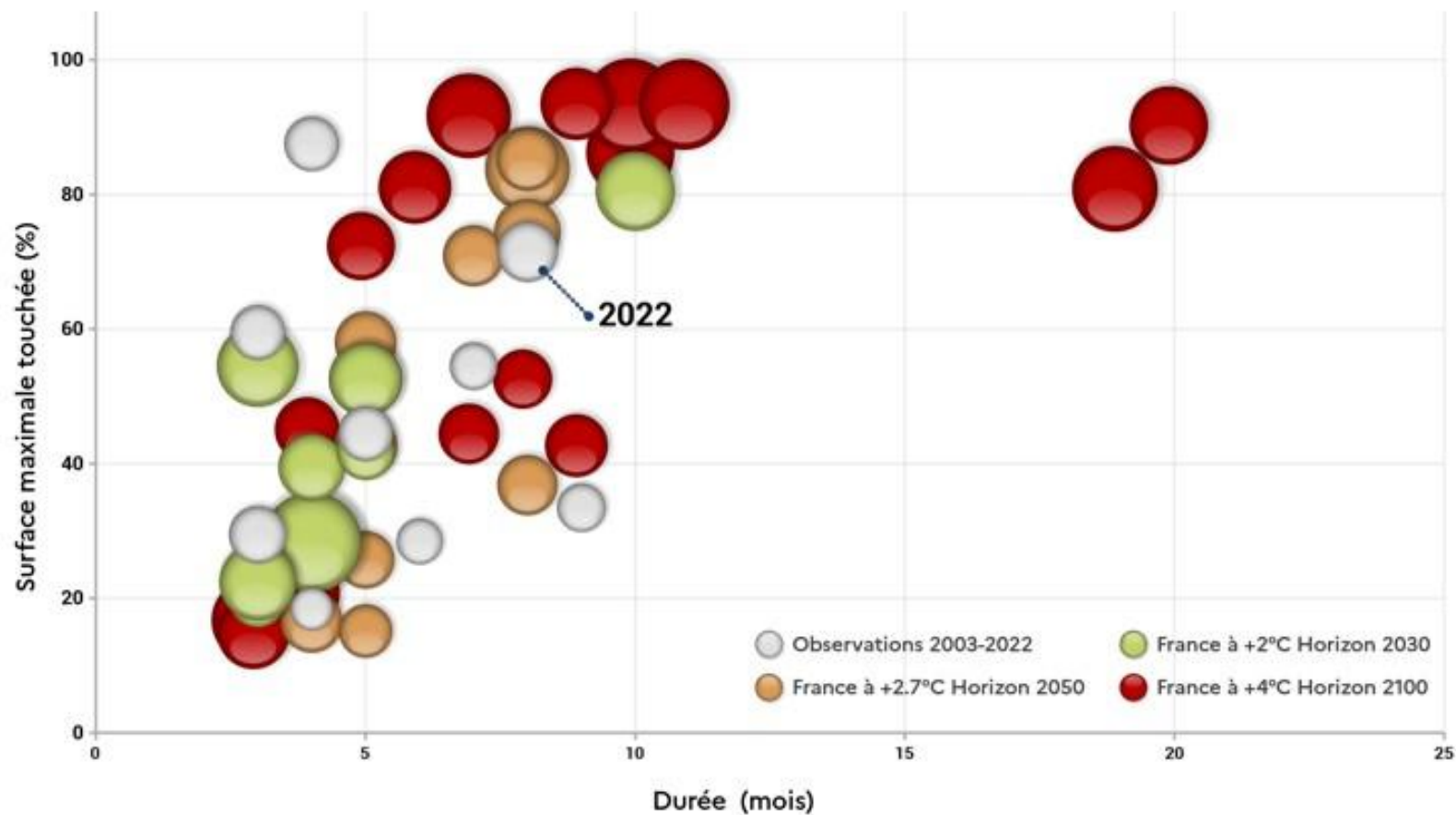
Selon les simulations de la TRACC, le niveau de réchauffement en Hauts-de-France sera assez homogène avec les niveaux moyens sur l'hexagone (légèrement plus marqué en été, légèrement moins marqué en hiver):

- **S'agissant des nuits chaudes** (températures nocturnes supérieures à 20°C), alors qu'elles étaient très rares sur la période de référence (1976-2005), elles se produiront près d'une dizaine de fois par an en 2050 et une quinzaine de nuits par an en fin de siècle. A contrario, le nombre de jours de gel sera réduit de moitié en milieu de siècle (à Lille, en moyenne 19 jours par an, contre une moyenne de 36 jours sur la période de référence), et des deux tiers en fin de siècle.
- **S'agissant des précipitations moyennes**, un signal assez marqué d'augmentation en hiver se manifeste (avec des incertitudes importantes), signal de l'ordre de +20 % en fin de siècle (sur les trois mois d'hiver), ce qui renforcera les risques « d'inondations lentes » du type de celles 2023-2024 dans le delta de l'Aa. Au rebours, un signal de réduction des précipitations estivales apparaît, sensiblement moindre (de l'ordre de -14 % en fin de siècle), là aussi avec une large plage d'incertitude.
- **S'agissant de la sécheresse des sols agricoles**, elle deviendra à la fois plus fréquente, plus intense, et plus longue. A la fin du siècle, les Hauts-de-France connaîtront une trentaine de jours supplémentaires par an de sols secs ou très secs. En conséquence, la ressource en eau, tant superficielle que souterraine, sera très défavorablement impactée durant la saison agricole (mars à octobre), dans des proportions particulièrement préoccupantes.

La France à +4 °C – Ressource en eau et sécheresse



La France à +4 °C – Ressource en eau et sécheresse

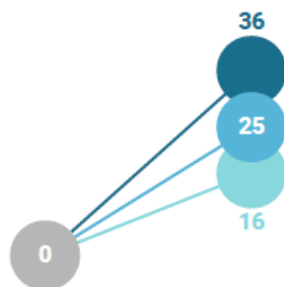


Des sécheresses du sol plus fréquentes, plus intenses, plus étendues spatialement et plus longues.

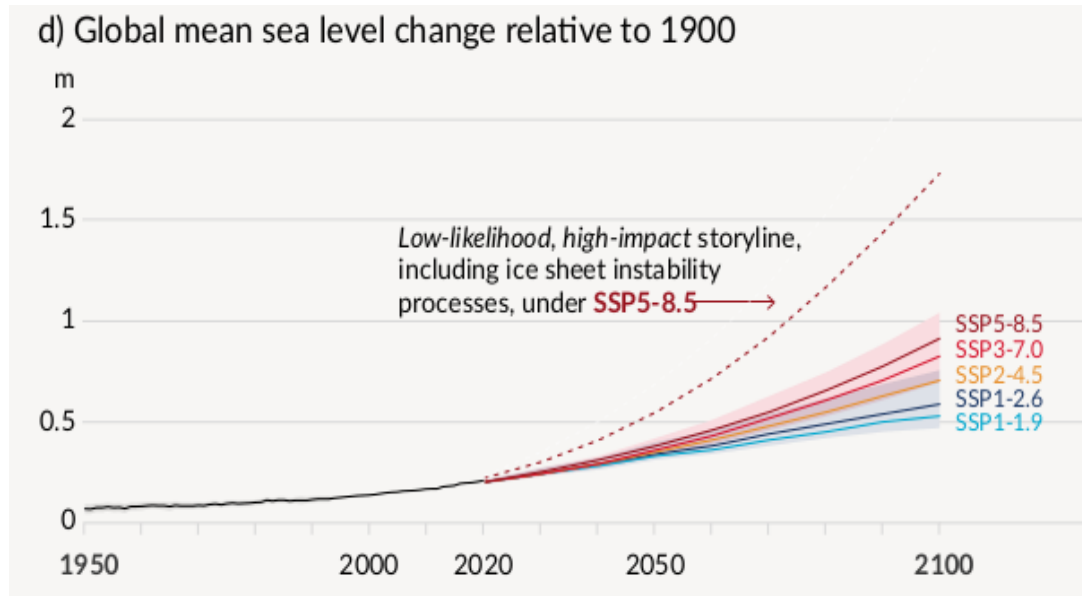
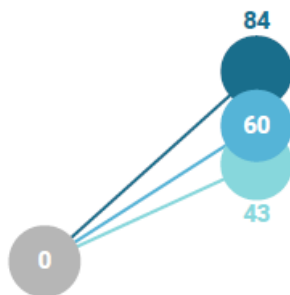
Évolution du niveau moyen de la mer

A Wimereux (en cm)

En 2050
par rapport à 1995-2014



En 2100
par rapport à 1995-2014



Contrairement à la température pour laquelle une stabilisation est possible, le niveau des océans continuera à monter pendant des siècles.

Entre 4 et 10m dans les 2000 ans.

Entre 10 et 25m dans les 10000 ans. (sources GIEC)

Zoom sur « Climadiag Commune »

Un service de Météo-France pour aider les collectivités à s'adapter

Le service Climadiag Commune, en accès libre et gratuit, fournit des indicateurs climatiques (températures moyennes et cumul de précipitation, indicateurs sur les extrêmes et les impacts, etc.) correspondants aux différents niveaux de réchauffement (+2 °C, +2,7 °C et +4 °C) de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRAC) correspondant aux horizons 2030, 2050 et 2100.

Toutes ces informations permettent aux utilisateurs, collectivités locales et entreprises d'élaborer des stratégies d'adaptation face aux conséquences du changement climatique.

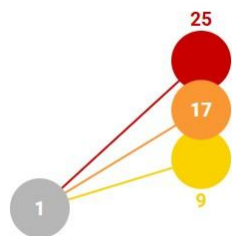
Rendez-vous sur : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>



Quelques exemples d'indicateurs fournis par Climadiag Commune pour Lille :

🌡️ Nombre annuel de jours en vague de chaleur

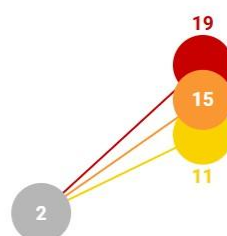
2100



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

🌡️ Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)

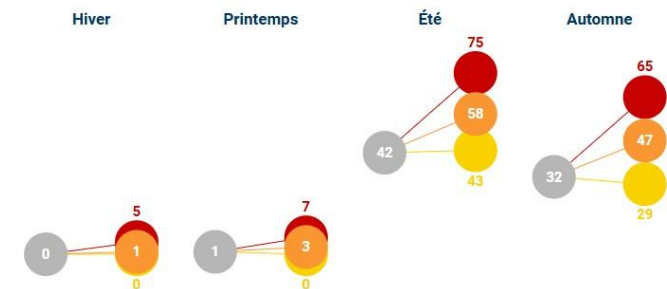
2100



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

☀️ Nombre de jours par saison avec sol sec

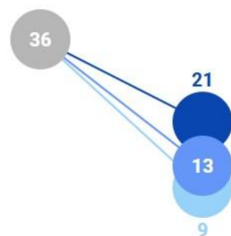
2100



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

🌡️ Nombre annuel de jours de gel

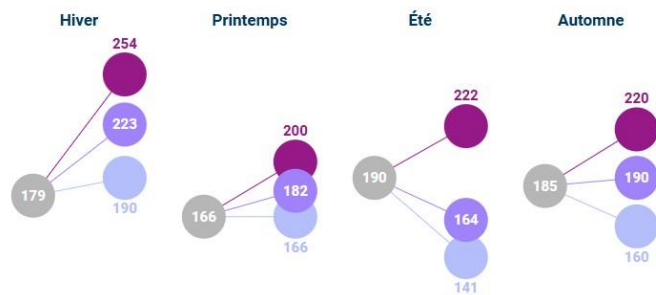
2100



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

🌧️ Cumul de précipitations par saison (en mm)

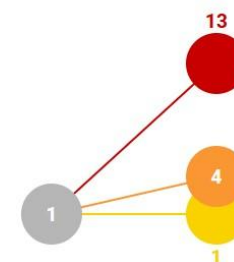
2100



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

🔥 Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation

2100



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

Poursuivre les efforts sur l'atténuation du changement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources

La Planification écologique en France

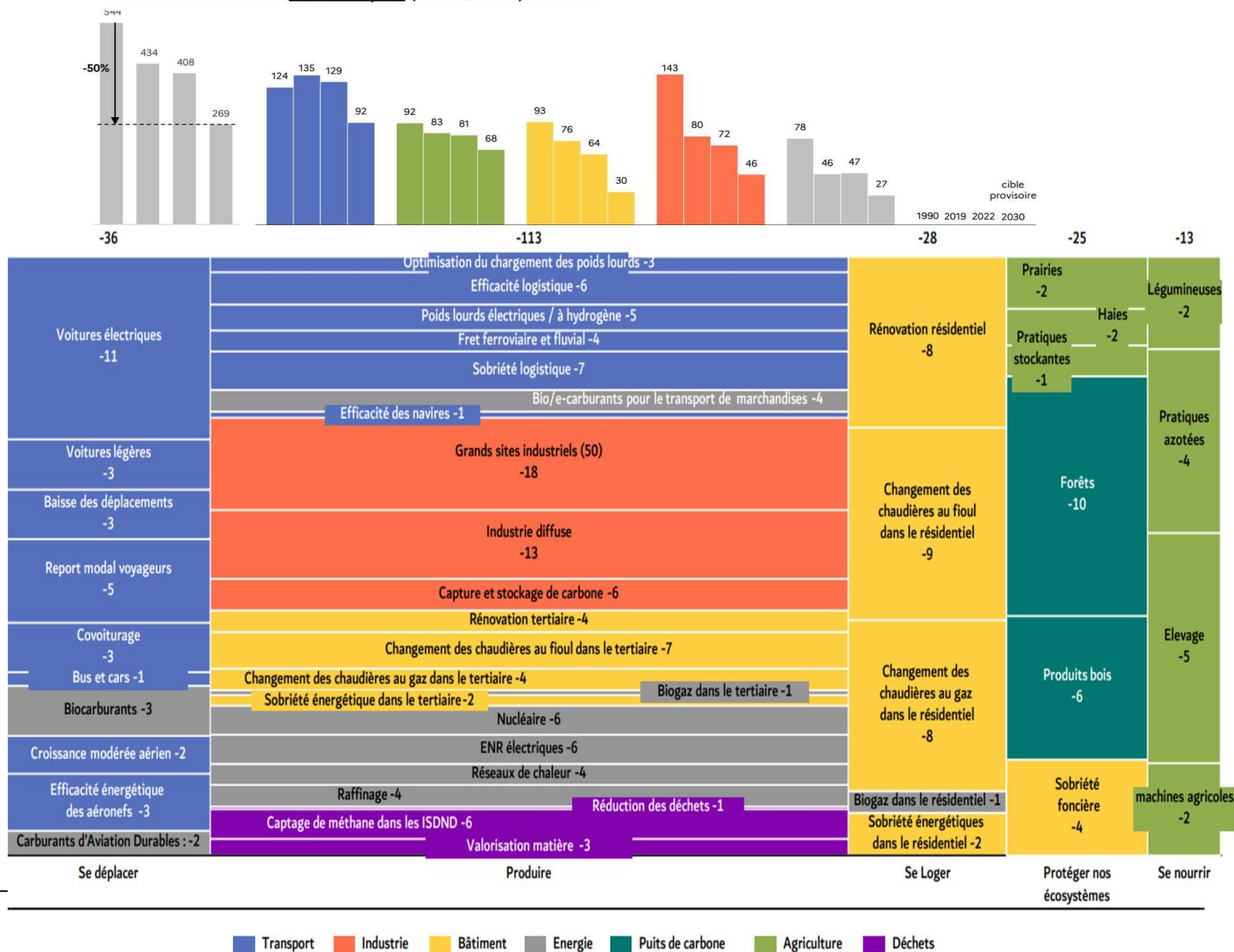
Etablie par le secrétariat
général à la planification
écologique (SGPE)

2023 – 2024: le « Fit for 55 » –
la préservation de la
biodiversité et des ressources

- Dans le cadre d'une analyse systémique
- En vérifiant le bouclage énergétique
- En vérifiant le bouclage biomasse
- En définissant les trajectoires sectorielles
- Et les leviers d'actions

Répartition de l'effort par secteur

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES



Des conférences des parties (COP) pour territorialiser cette planification écologique dans chaque région

Les principes d'action de la COP en Hauts-de-France

Respecter le cadrage du SRADDET qui fixe les objectifs.

Contribuer à la convergence des actions de chaque partie, pour additionner les efforts.

L'enjeu de la démarche est de:

- **Trouver l'alignement entre les objectifs nationaux et les objectifs locaux**, et de mettre en place **le pilotage nécessaire** à la réalisation de cet alignement;
- **Partager un cadre méthodologique** pour suivre les trajectoires de décarbonation, de préservation de la biodiversité et **« se compter » collectivement**.
- **Programmer, mettre en œuvre et évaluer régulièrement nos projets et progresser, ensemble**, dans un pas de temps très contraint.

La planification écologique est un cadre collectif, pour articuler l'ensemble des politiques publiques et projets au service de la transition.

La méthode de la COP en Hauts de France pour 2024

- ➔ **Mettre les collectivités et EPCI au centre du dispositif**, fonder le premier diagnostic sur leurs retours ;
- ➔ **S'appuyer sur les dynamiques de projet existantes, d'ores et déjà en place, de manière à valoriser et amplifier les efforts déjà déployés** et garantir la cohérence et la lisibilité de l'ensemble de l'action. Partager la démarche avec les instances de gouvernance thématiques en place ;
- ➔ **Construire ensemble un « vivier » de projets**, pour engager le plus en amont possible le dialogue Etat/collectivités, pour embarquer les territoires, accélérer les dynamiques naissantes, s'appuyer sur les plus exemplaires.

Une démarche ascendante, pour travailler dans la perspective des exercices de contractualisation à venir.

Cette dynamique générale est itérative : évaluée et enrichie tous les ans.

Les acteurs socio-économiques ont été informés et associés tout au long de l'année 2024. Ils ont proposé des contributions à la feuille de route 2024.

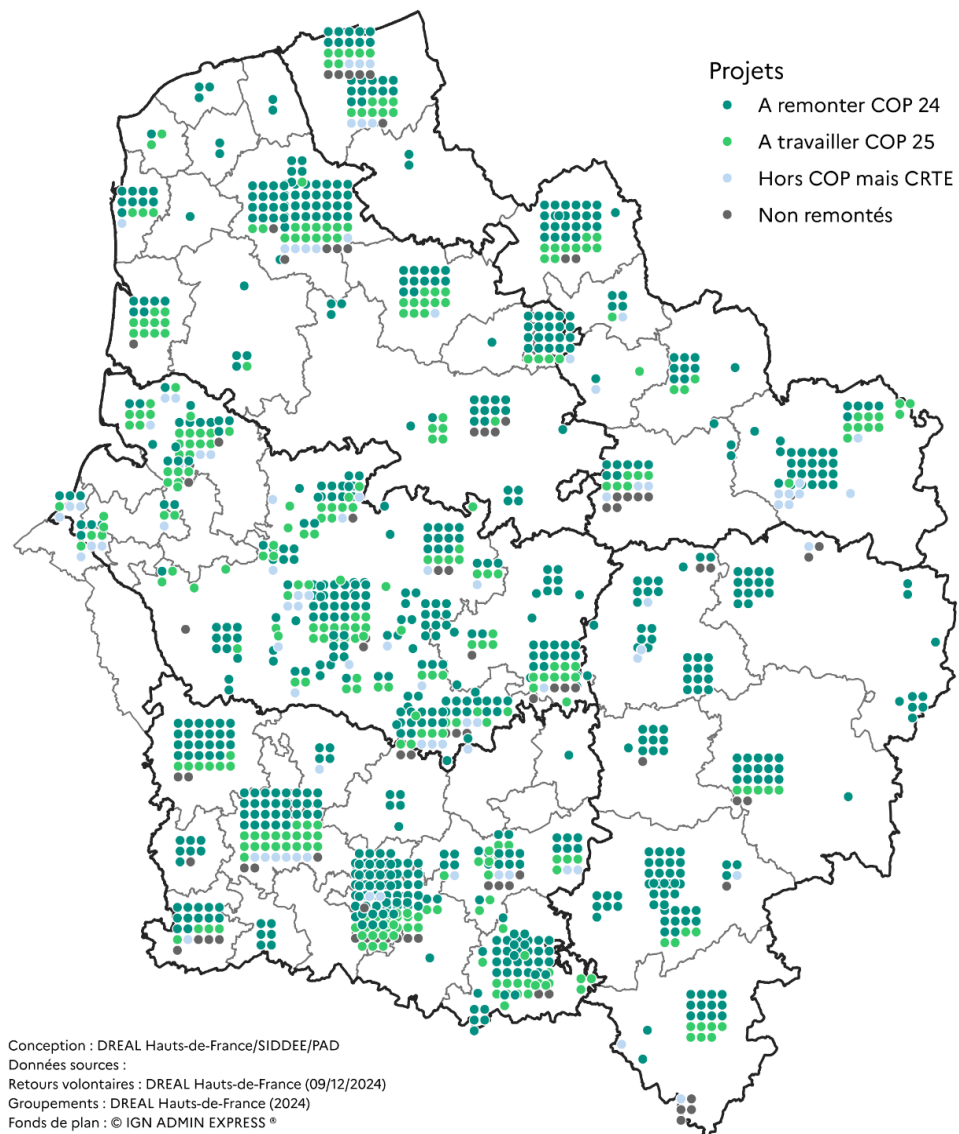
Rappel des leviers d'actions travaillés

Panorama des leviers de décarbonation

Panorama des leviers de biodiversité et ressources

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport de voyageur	Véhicules électriques	X		X		X
	Bus et cars décarbonés	X		X		X
	Réduction du besoin de déplacements	X				X
	Covoiturage	X				X
	Report modal	X				X
	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X		X
Transport de marchandises	Fret décarboné et multimodalité	X		X		X
	Efficacité et sobriété logistique	X				X
Bâtiments	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X				
Energie	Electricité renouvelable	X	X	X		
	Biogaz	X	X	X		
	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
Industrie	Grands sites industriels	X	X	X		X
	Industrie diffuse	X		X		X
	Produits bois	X	X	X		
Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Prévention des déchets	X		X		
Agriculture et sols	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Elevage durable	X	X		X	X
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
	Gestion des haies	X	X	X	X	
	Gestion des prairies	X	X	X		
	Pratiques stockantes	X	X		X	
Espaces naturels	Sobriété foncière	X	X	X		
	Gestion des puits forestiers	X	X	X	X	
	Forêts sous gestion durable	X	X	X	X	
	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X			
	Surface en aire protégée		X			
	Restauration des habitats naturels		X		X	
Agriculture et sols	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires		X	X		X
	Agriculture biologique et de HVE		X	X		X
Alimentation	Loi Egalim / Climat & Résilience		X			X
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau			X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	
	Désimperméabilisation des sols			X	X	
Déchets	Mise en décharge	X		X		X
	Taux de collecte	X		X		X

Les projets COP 2024 – Atténuation, biodiversité ressources



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Retours volontaires : DREAL Hauts-de-France (09/12/2024)
Groupements : DREAL Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 10/12/2024
Réf. : 24-178-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points" de QGIS afin d'afficher les points superposés.

Constitution en 2024 d'un premier « vivier » de projets, travaillés avec les collectivités en 2025 (CRTE):

Le vivier de projets COP:

Potentiel de projets des territoires, pertinents au regard de la COP, qui contribuent à une accélération/massification des actions ou qui proposent une innovation.

Levier	Nombre de dossiers	Part (en %)
Rénovation (tertiaire)	235	21,1
Électricité renouvelable	76	6,8
Sobriété dans l'eau	66	5,9
Vélo	66	5,9
Rénovation (résidentiel)	56	5
Désimperméabilisation des sols	53	4,8
Continuités écologiques	52	4,7
Restauration des habitats naturels	44	3,9
Loi Egalim / climat et résilience	42	3,8
Sobriété foncière	42	3,8
Autres leviers	323	29,2
Non renseigné	59	5,3

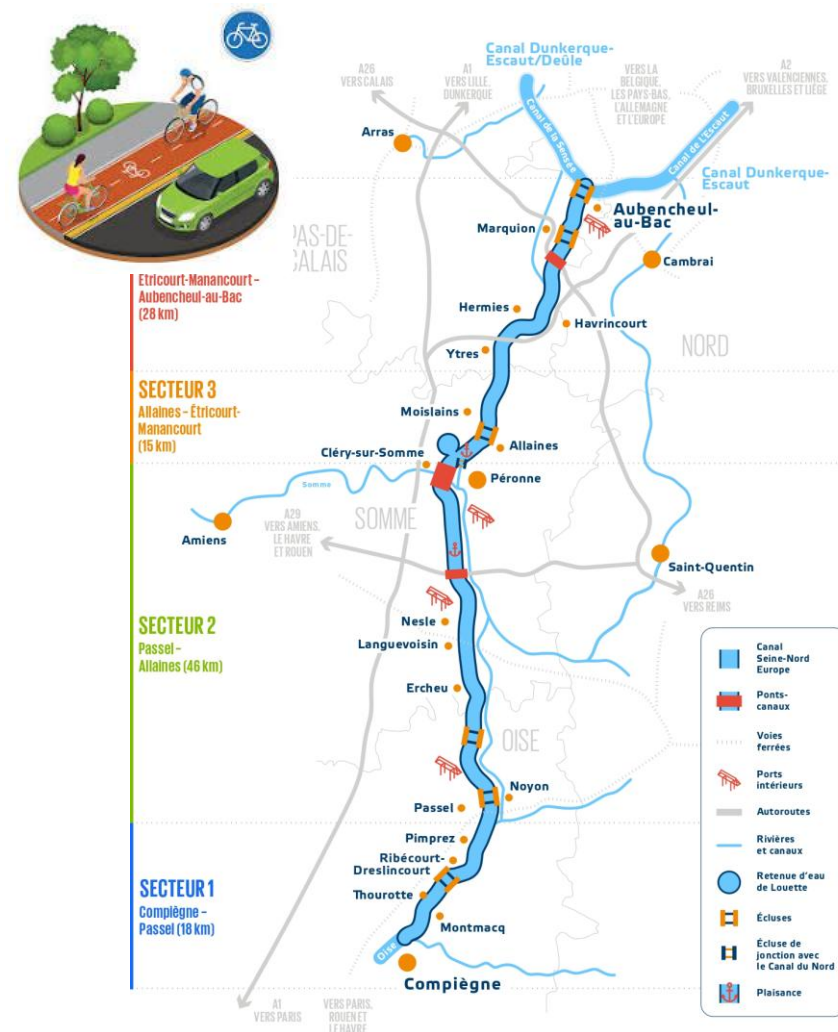
Quelques exemples d'actions de l'Etat pour la transition écologique des Hauts de France

L'État soutient activement le développement des mobilités actives pour que se déplacer à vélo ou à pied devienne plus sûr, pratique et agréable dans toute la région.

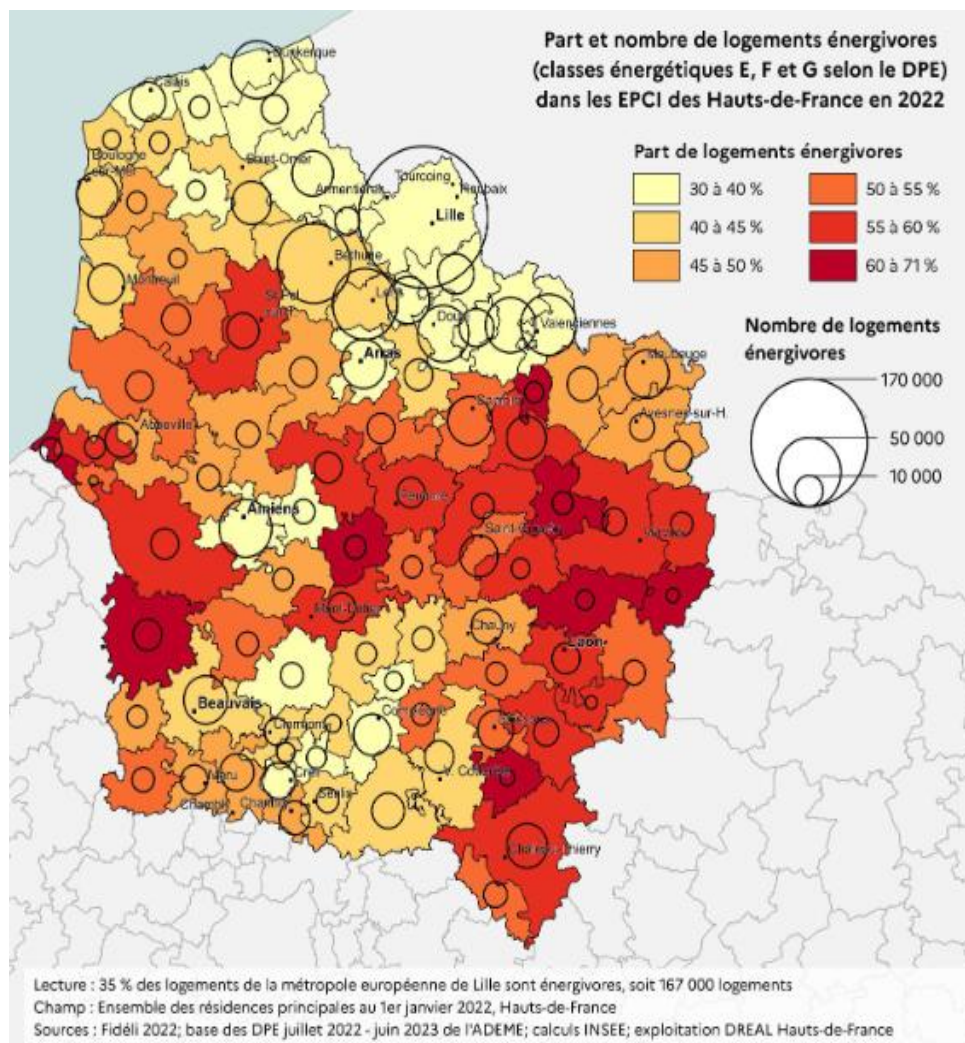
- Depuis 2019, **100 aménagements cyclables** ont été soutenus dans 45 collectivités, représentant plus de **140 M€ d'investissement**, dont plus de **40 M€ de part État** permettant de créer des pistes sécurisées et de relier les communes ou les quartiers entre eux
- En 2025, **15 nouveaux projets cyclables** ont été financés dont 9 via le Fonds vert, pour continuer à étendre le réseau.
- D'ici 2027, l'État consacrera **plus de 10 M€ aux véloroutes**, des itinéraires longs qui facilitent les trajets quotidiens et les déplacements de loisirs, renforçant aussi l'attrait du tourisme local dans la région.

L'État assure aussi un soutien important :

- À la mobilité ferroviaire des voyageurs, avec par exemple le projet Roissy-Picardie,
- Au développement du fret ferroviaire (modernisation des voies de desserte des industriels, de la voie mère de Calais), et du fret fluvial avec le Canal Seine-Nord Europe.



Quelques exemples d'actions de l'Etat pour la transition écologique des Hauts de France



Les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) sont destinées aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (parc privé) et participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du résidentiel.

En 2024, plus de 252 millions d'euros d'aides locales de l'ANAH et près de 120 millions d'euros d'aides nationales au titre du dispositif Ma Prime Rénov' (MPR) ont été engagées dans les Hauts-de-France.

En 2025, plus de 185 millions d'euros d'aides locales de l'ANAH – dont plus de 148 millions d'euros au titre du dispositif MaPrimeRénov' Parcours accompagné (MPR PA) – et près de 54 millions d'euros d'aides nationales au titre du dispositif Ma Prime Rénov' (MPR) ont d'ores et déjà été engagées en région.

Quelques exemples d'actions de l'Etat pour la transition écologique des Hauts de France

La réhabilitation des friches dans la région :

Les friches représentent un important gisement foncier. Leur reconquête constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le recyclage de ces espaces, qui implique souvent des opérations de démolition et de dépollution importantes, représente un coût significatif pour les collectivités et les porteurs de projet (bailleurs, aménageurs, privés).

En Hauts-de-France, l'effort exceptionnel de **91 M€ apporté par le fonds vert depuis 2023**, au sein d'une mesure dédiée au recyclage foncier des friches, a permis d'aider financièrement plus de **150 opérations de requalification de friches**.

A terme, elle permettra de recycler environ 250 ha de friches et de générer près de 4 200 logements dont plus de la moitié de logements sociaux, et plus de 390 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...).



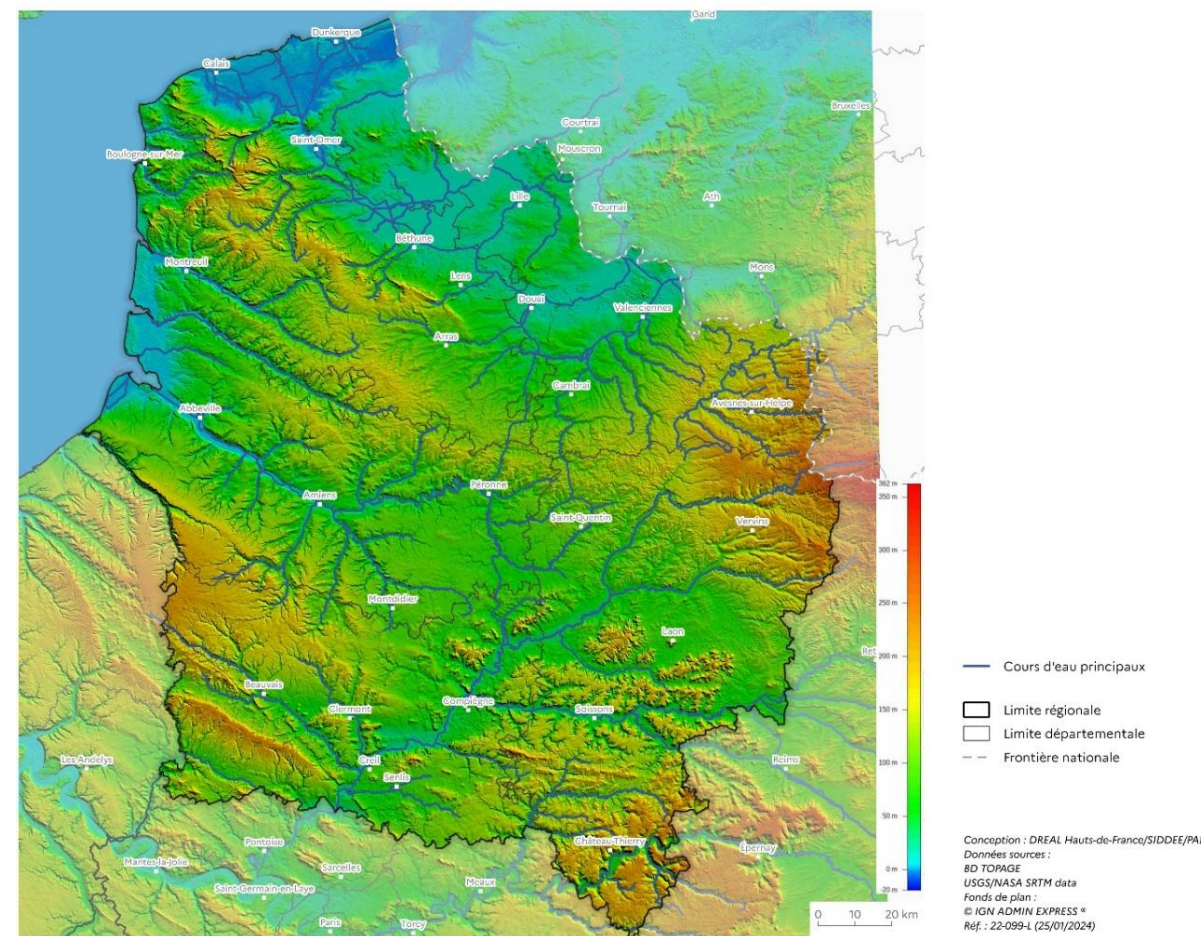
Quelques exemples d'actions de l'Etat pour la transition écologique des Hauts de France

Le plan eau :

Dans les bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie, les plans eau ont été définis, afin notamment de réduire les prélèvements en eau.

L'État accompagne les syndicats mixtes, qui font vivre les démarches SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur l'ensemble du territoire, mettent en place la concertation nécessaire pour définir les volumes d'eau disponibles et une répartition par usages et réglementer les usages de l'eau au plus près des territoires.

D'un point de vue qualitatif, le plan eau vise aussi à limiter les pressions sur la ressource en eau, qu'elles soient d'origine agricole, industrielle ou domestique. Il encourage également les collectivités compétentes à se doter d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) qui doit permettre, à terme de protéger la ressource des pollutions diffuses.

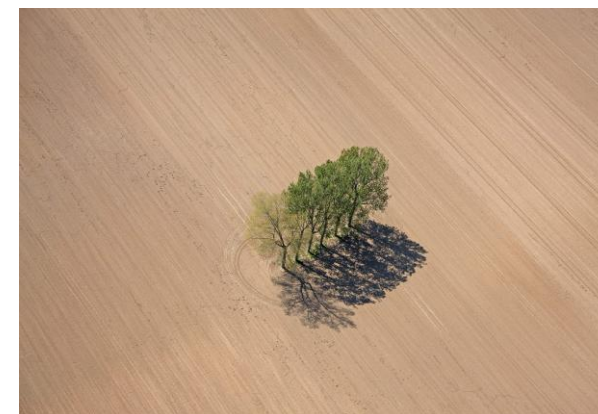


Quelques exemples d'actions de l'Etat pour la transition écologique des Hauts de France

La stratégie régionale biodiversité :

La feuille de route de l'État en faveur de la biodiversité dans les Hauts-de-France s'articule autour de quatre axes :

1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, avec notamment la lutte contre les pollutions et le renforcement du réseau d'aires protégées
2. Préserver et restaurer la biodiversité partout où c'est possible (nature en ville, plantation de haies et maintien des prairies ...)
3. Mobiliser les acteurs (formation, développement de l'ingénierie ...)
4. Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions et la transversalité des politiques publiques



Planifier et accompagner l'adaptation au changement climatique

Enjeux du tour de COP 2025 - Adaptation

Un enjeu de la diffusion de la TRACC, trajectoire d'adaptation au changement climatique

Un enjeu de partage de la connaissance avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Un enjeu de différenciation, grâce à la visualisation des effets du changement climatique sur les spécificités de chaque territoire. Un cadre commun permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux

Un enjeu d'appropriation au niveau territorial des effets du changement climatique spécifiques à chaque territoire. L'administration territoriale de l'Etat complète le dispositif par les connaissances territoriales et l'anime à l'échelle départementale et/ou à l'échelle infra-départementale.

Un enjeu de co-construction sur des priorités d'adaptation : dans un périmètre infra-départemental défini, la visualisation des cartographies permet aux collectivités territoriales un travail avec l'ATE. Les élus sont mis en capacité d'orienter les travaux de la COP en fonction de leur territoire.

Un objectif de prioriser et d'accélérer la mise en œuvre des actions qui relèvent des compétences des collectivités territoriales

Méthode du tour de COP 2025 - Adaptation

Un travail structuré avec les collectivités, à l'échelle départementale et infra-départementale



Une vision tangible de la **TRACC** à la maille infra-régionale (départementale/infra-départementale)



La sélection de priorités d'adaptation par EPCI déduites de **cartographies** d'aide à la décision

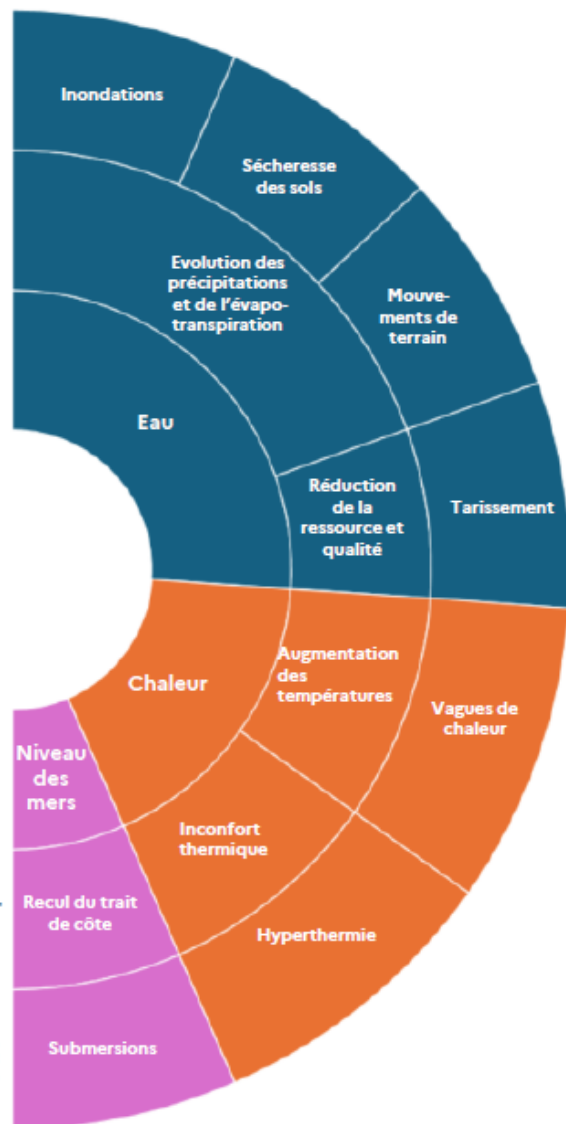


Débats et travaux pour définir les priorités d'actions territoriales d'adaptation à l'échelle infra-départementale (actions nouvelles ou existantes à amplifier)



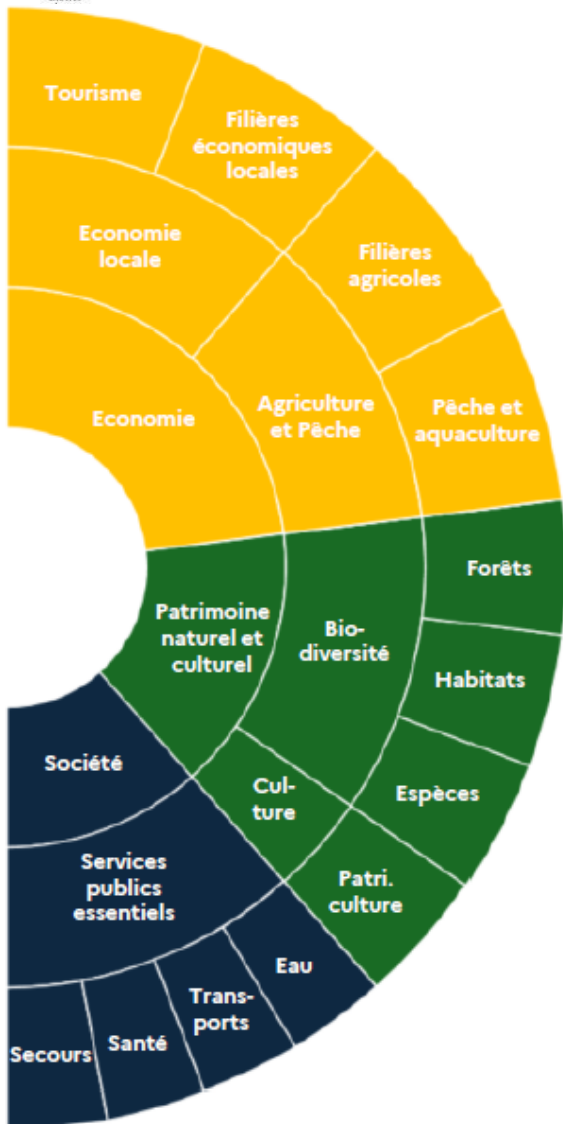
Une consolidation sur les **actions concrètes à mener** au niveau départemental, puis régional

Des leviers pour agir sur les effets du changement climatique



Leviers	Exemples d'actions sans regret
Ralentissement des écoulements sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés	Planter et entretenir des haies et des bandes enherbées
	Réduire le rythme d'artificialisation des sols, désimperméabiliser et renaturer les sols. (mise en œuvre de l'objectif ZAN)
Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques	Utiliser toutes les surfaces urbaines disponibles pour abattre (infiltrer/évapotranspirer) les eaux pluviales au plus proche de là où elles tombent, de la toiture au sol
	Renaturer les cours d'eau et restauration de leur hydromorphologie
Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles	Protéger et restaurer les zones naturelles d'expansion de crue
	Protection et renaturation des zones humides.
Prévention des éboulements et glissements de terrain	Encourager les propriétaires de maisons à mettre en place des mesures de prévention et remédiation contre le RGA et imposer des mesures de prévention pour les constructions neuves (loi ELAN). Améliorer l'information des acquéreurs et des locataires.
Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau	Entretien et restauration des écosystèmes forestiers avec un rôle de protection contre les risques gravitaires
Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau *	Mettre en cohérence les ressources disponibles et les perspectives de développement territorial, le cas échéant en limitant l'accueil de populations et d'activités nouvelles.
	Réduire les fuites dans des réseaux AEP
	Mobiliser des ressources en eau "non conventionnelles" : réutilisation des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées
	Réduire les prélèvements d'eau actuels dans les milieux en déséquilibre quantitatif, définition de volumes prélevables
Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain	Tarification adaptée aux enjeux
	Installer des équipements d'ombrage
	Végétaliser les espaces publics et les cours d'école
	Mettre en place des corridors de vent
Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments	Réintroduire l'eau en ville (fontaines, bassins, cours d'eau...)
	Privilégier les revêtements clairs à fort pouvoir réfléchissant
Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables	Rénover les logements (isolation, ombrage)
Satisfaction du besoin de rafraîchissement	Rénover le parc tertiaire public et privé (isolation, ombrage)
	Identifier les personnes vulnérables et les zones de confort thermique (notamment capacité d'accueil des ERP publics rafraîchis)
Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral	Développer les réseaux de froid
	Maîtriser le besoin de climatisation des locaux
	Elaboration des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, dont stratégies foncières
	Développer les dispositifs de lutte active souple, restaurer les cordons dunaires, mangroves, herbiers...

Des leviers pour agir au regard des enjeux systémiques



Leviers	Exemples d'actions sans regret
Evolution de l'offre touristique de montagne	Diversification de l'offre touristique Evolution de l'offre d'hébergement et rénovation du patrimoine immobilier
Evolution de l'offre touristique littorale	Préparation des modifications de périodes touristiques liées aux évolutions de température Evolution des équipements touristiques face au recul du trait de côte
Continuité des activités économiques locales	Accompagnement des entreprises dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité au changement climatique Identification des infrastructures et chaînes logistiques stratégiques pour le territoire
Adaptation des filières et des exploitations agricoles	Encouragement des pratiques agro-écologiques (agro-foresterie, pratiques de conservation des sols, réduction des besoins en irrigation...) Diversification des variétés et des rotations Adaptation des itinéraires techniques et des productions de fourrage
Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture	Prise en compte de l'incidence de la migration des populations dans la répartition des possibilités de pêche, dans le respect des équilibres écologiques
Gestion durable des forêts et produit bois *	Maintien et diversification de milieux ouverts en mosaïque Renouvellement forestier privilégiant des espèces variées et adaptées au climat futur Diversification de la valorisation des produits forestiers (nouvelles essences, bois de crise...)
Restauration des habitats naturels *	Restauration de zones humides
Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique *	Effacement d'obstacles majeurs de continuité écologique
Augmentation de la surface en aires protégées *	Création ou extension d'aires protégées
Régulation des espèces exotiques envahissantes	Limitation de l'introduction et surveillance de l'évolution des EEE
Préservation des sites culturels et patrimoniaux	Rénovation des bâtiments prenant en compte les évolutions climatiques
Efficacité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement	Maintenance des réseaux et résorption des fuites Re-évaluation des capacités et des techniques de traitement
Réduction de la vulnérabilité des infrastructures de transport	Identification des infrastructures stratégiques et de leurs principales vulnérabilités
Confort d'été des transports en communs et des mobilités actives	Végétaliser les abords de linéaires cyclables
Renforcement de la résilience des services de santé	Formation des personnels aux impacts du changement climatique
Préparation des services de secours	Ré-évaluation des capacités et de l'organisation des secours face à l'augmentation des risques

Les temps d'échanges à venir

Conférence des parties pour la territorialisation écologique de l'Aisne : Le 23 septembre 2025 - Préfecture de l'Aisne – Laon – 9h

Conférence des parties pour la territorialisation écologique du Pas-de-Calais : Le 25 septembre 2025 – Préfecture du Pas-de-Calais – Arras – 15h

Conférence des parties pour la territorialisation écologique de l'Oise : Le 29 septembre 2025 – Clermont, salle Pommery - 14h

Conférence des parties pour la territorialisation écologique du Nord : Le 1^{er} octobre 2025 – Format webinaire – 10h

Conférence des parties pour la territorialisation écologique en Somme : Décembre 2025 – examen des l'avancement des actions prioritaires, bilan des groupes de travail thématiques.

« Adapter l'industrie face au dérèglement climatique » : Le 7 octobre - S3PI de l'Artois – Béthune – 14h

Conférence logistique - Euralogistic: Le 18 novembre 2025 –Artois expo – Douai – 14h

Poursuite de la démarche de Résilience post inondations.

- Groupe de travail 1 - Aménagement du territoire - séquences de travail le 3 octobre, le 5 novembre et le 27 novembre 2025.
- Groupe de travail 2 - Culture du risque - séquences de travail le 23 septembre, le 5 novembre, et le 27 novembre 2025
- Groupe de travail 3 - Développement économique – séquences de travail le 26 septembre, le 13 novembre, et le 28 novembre 2025.
- Groupe de travail 4 – Agriculture - séquences de travail le 3 octobre, le 7 novembre et le 28 novembre 2025.

Mission Adaptation

Le service commun d'accueil et d'orientation des collectivités sur l'adaptation au changement climatique



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



agence nationale
de la cohésion
des territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Partenaires régionaux :



Une mesure phare du PNACC 3



MESURE 25

Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales

PILOTES	CGDD, ADEME, CEREMA et ANCT, en lien étroit avec Météo-France, les Agences de l'eau, l'OFB, l'ANAP et la Banque des Territoires
BUDGET	À moyens constants en 2025
CALENDRIER	Premiers tests de l'offre d'accompagnement unique en 2025

Pourquoi une Mission Adaptation ?

- Le changement climatique se traduit par **des aléas** (inondation, tempête, glissement de terrain...) **aux conséquences très diverses** sur le plan environnemental, social et économique.
- Les réponses à apporter nécessitent **une expertise très large** qui peut être source de complexité.
- Pour lisser cette complexité, l'Etat a créé **une interface opérationnelle** en novembre 2024, pour mettre en relation, de manière simplifiée, les collectivités locales avec l'Etat et ses opérateurs qui disposent de ces expertises.
- L'objectif est de proposer **un parcours d'accompagnement structuré et hiérarchisé** depuis la construction de stratégies adaptées aux enjeux locaux jusqu'à la réalisation d'actions opérationnelles d'adaptation.

Objectifs de la Mission

- **Les objectifs principaux de la Mission Adaptation :**
 - **Simplifier vos démarches : la Mission Adaptation vous oriente vers le bon dispositif et partenaire public, en fonction de vos besoins**, pour vous aider à initier, déployer ou renforcer une démarche d'adaptation pour votre territoire pouvant aller de la stratégie au projet opérationnel
 - **Améliorer la lisibilité et la coordination entre les offres des opérateurs publics :**
 - Jusqu'en 2024 : des outils et méthodes portés par les opérateurs, en général complémentaires mais juxtaposés sans articulation
 - Avec la Mission Adaptation : une mise en parcours des offres
- **Une traduction opérationnelle :**
 - **Vos contacts seront les référents régionaux** de la Mission Adaptation
 - **Un accueil** qui oriente les collectivités vers l'offre adaptée après une phase de recueil des besoins
 - **Un suivi sur le long terme** des stratégies et actions engagées

- **Sensibilisation des acteurs** de son territoire grâce aux Ateliers de l'adaptation (3h30 pour maîtriser les notions et se préparer à l'action)
- **Définition d'une stratégie d'adaptation** après un diagnostic de vulnérabilité
- **Elaboration de projets de territoire** pour préserver la ressource en eau, partager les usages, éviter les pollutions
- **Désimperméabilisation et végétalisation** des espaces publics et des cours d'école
- **Infiltration des eaux de pluie à la parcelle** pour éviter de mettre en charge les réseaux d'assainissement
- **Rénovation des bâtiments** pour lutter contre les bouilloires thermiques...

Contacts

Chantal ADJRIOU, Secrétaire générale de la conférence des parties (COP) des Hauts-de-France
planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Jacques DENTZER
Chef de projet Mission Adaptation au Changement Climatique en Hauts-de-France
jacques.dentzer@cerema.fr



mission-adaptation.fr

Créez votre compte et contactez
vos référents régionaux de la Mission
Adaptation via le formulaire en ligne

**Centre de ressources pour l'adaptation
au changement climatique**
Pour comprendre et agir ►

